

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - SÉANCE DU 29 AVRIL 2014 -

L'année deux mille quatorze, le vingt neuf avril à 19 Heures 30, le C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame BOUCHET BELLECOURT Sylvie, Présidente.

Étaient présents : Mme BOUCHET BELLECOURT Sylvie (Présidente), Mme HIRAUX Chantal, Mme PERNIN Stéphanie, Mme DELAMAIN Claudine, M. PETIT Jean-Marie, M. BATTAGLIA Pierre (Conseillers municipaux), Mme ABRAMOVICI Danielle, Mme LEKBIR Isabelle, Mme VANNIER Pierrette, M. DUFOUR Bernard, M. LE DROUMAGUET Christophe, M. PLANELLS Marc, formant la majorité des membres en exercice.

Absentes : Mme DE MONTALEMBERT Anne, Dr DUPOND Delphine.

Secrétaire de Séance : Mme PERNIN Stéphanie.

❖ Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR :

- ◆ Élection de deux Vice-présidents
- ◆ Délégation au Président
- ◆ Compte de gestion 2013
- ◆ Compte administratif 2013
- ◆ Affectation du résultat
- ◆ Subventions aux associations
- ◆ Budget primitif 2014
- ◆ Questions diverses.

1 ÉLECTION DE DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

Madame BOUCHET BELLECOURT Sylvie, Présidente de la Caisse des Écoles, rappelle que les vice-présidents prennent rang dans l'ordre de leur nomination.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Élection du 1^{er} vice-président:

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 2
- majorité absolue : 07

A obtenu :

- Madame HIRAUX Chantal : 12 voix

Madame HIRAUX Chantal, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 1^{ère} vice-présidente de la Caisse des Écoles au premier tour.

- Élection du 2^{ème} vice-président:

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 07

A obtenu :

- Madame PERNIN Stéphanie : 12 voix

Madame PERNIN Stéphanie, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 2^{ème} vice-présidente de la Caisse des Écoles au premier tour.

2 DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT.

Vu les articles L.2122-22 et L.21122-23 du code général des collectivités territoriales, afin de charger la présidente, pour la durée de son mandat, et par délégation des membres du C.C.A.S., de prendre un certain nombre de décisions.

Conformément à l'article L.2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par les membres du C.C.A.S. pourront faire l'objet de l'intervention des vice-présidentes en cas d'empêchement de la présidente.

Madame la Présidente propose aux membres du C.C.A.S.:

- 1- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

- 2- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- 3- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 25 000 € T.T.C.,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration du C.C.A.S. et après en avoir délibéré, il est procédé au vote à mains levées :

Pour : 14, Contre : 0, Pas d'abstention.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3 COMPTE DE GESTION 2013

Après délibération, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. vote à l'unanimité le compte de gestion 2013 du C.C.A.S. dressé par Monsieur le Receveur Municipal dont le résultat est identique au compte administratif 2013 dressé par Madame la Présidente.

Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2012 :

• Investissement	+ 0,00 €
• Fonctionnement	+ 16 763,93 €
• Excédent.....	16 763,93 €
• Part affectée à l'investissement exercice 2011.....	0 €

Résultat de l'exercice 2013 :

• Investissement	+ 0,00 €
• Fonctionnement	- 7 424,08 €
• Déficit	7 424,08 €

Résultat de clôture de 2013 :

• Investissement	+ 0 €
• Fonctionnement	+ 9 339,85 €
• Ce qui représente un excédent de clôture	9 339,85 €

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2013 au 31 Décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité après délibération que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



Départ de Madame BOUCHET BELLECOURT Sylvie (donne procuration à Madame PERNIN Stéphanie) et de Monsieur PETIT Jean-Marie (donne pouvoir à Madame HIRAUX Chantal) à 19h50.



4 COMPTE ADMINISTRATIF 2013.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., réuni sous la présidence de Madame HIRAUX Chantal, Vice Présidente, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Madame BOUCHET BELLECOURT Sylvie, Présidente, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice considéré,

1 °) Constate que le compte administratif fait apparaître

Montant des résultats cumulés au 31 Décembre de l'exercice précédent :

- Excédent de la section d'investissement +0,00 €
- Excédent de la section de fonctionnement +16 763,93 €
- Excédent de clôture +16 763,93 €
- Part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement
Au cours de l'exercice 0,00 €

Opérations budgétaires de l'exercice :

- Dépenses d'investissement 0,00 €
- Recettes d'investissement 0,00 €
- Excédent d'investissement..... 0,00 €

- Dépenses de fonctionnement 12 594,09 €
- Recettes de fonctionnement 5 170,01 €
- Déficit de fonctionnement - 7 424,08 €
- Résultat de l'exercice - Déficit..... - 7 424,08 €

Résultats comptables cumulés au 31 Décembre de l'exercice :

- Excédent d'investissement 2012 +0,00 €
- Excédent d'investissement 2013 +0,00 €
- Excédent de clôture d'investissement +0,00 €
- Excédent de fonctionnement 2012 +16 763,93 €
- Part de l'excédent de fonctionnement affectée à l'investissement..... 0,00 €
- Déficit de clôture de fonctionnement - 7 424,08 €
- Excédent de clôture global + 9 339,85 €

Montant des restes à réaliser en investissement :

- Dépenses d'investissement 0,00 €
- Recettes d'investissement 0,00 €
- Résultat comptable des restes à réaliser 0,00 €

Montant des restes à réaliser en fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement 0,00 €
- Recettes de fonctionnement 0,00 €
- Résultat comptable des restes à réaliser 0,00 €

Résultats cumulés en fin d'exercice :

- Excédent des restes à réaliser +0,00 €
- Excédent d'investissement..... +0,00 €
- Besoin de financement des opérations d'investissement 0,00 €
- Excédent de fonctionnement..... + 9 339,85 €
- Excédent de fonctionnement disponible + 9 339,85 €

2°) Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 28 Avril 2014 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Au moment du vote du compte administratif 2013 du C.C.A.S., Madame la Présidente s'est retirée conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales.

Le compte administratif 2013 du CCAS est adopté à l'unanimité.

5 AFFECTATION DU RÉSULTAT.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de + 9 339,85 €

Constatant les résultats suivants :

Solde d'exécution de fonctionnement

- Résultat de l'exercice- 7 424,08 €
- Résultats antérieurs reportés + 16 763,93 €
- Résultat à affecter + 9 339,85 €

Solde d'exécution d'investissement

- Excédent de financement +0,00 €
- Résultats antérieurs reportés +0,00 €
- Résultat à affecter - Excédent de financement +0,00 €

Solde des restes à réaliser d'investissement

- Excédent de financement +0,00 €

Il apparait un besoin de financement net égal à 0,00 €

Après délibération, les membres du CCAS décident à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation

- Affectation en réserves Recettes 1068 en investissement 0,00 €
- Virement de la section de fonctionnement (chapitre 023)
à la section d'investissement (chapitre 021) 0,00 €
- Report en fonctionnement Recettes 002..... + 9 339,85 €

6 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Après délibération, les membres du C.C.A.S. procèdent au vote : Pour 12, 0 Contre, 0 Abstention: Les membres du C.C.A.S. acceptent à l'unanimité les subventions aux associations suivantes :

- ✓ Article 6573ADAPEI 77 500,00 €
- ✓ Article 6573Solidarité Demeter 500,00 €

7 BUDGET PRIMITIF 2014.

Après délibération, les membres du C.C.A.S. votent à l'unanimité le budget primitif 2014 du CCAS arrêté à la somme de **25 639,85 €** pour les dépenses et recettes de fonctionnement et de **0,00 €** pour les dépenses et recettes d'investissement.

8 QUESTIONS DIVERSES.

Un tour de table est réalisé pour permettre à chaque membre de connaître l'ensemble des participants.

Madame HIRAUX Chantal rappelle que les dossiers concernant une ou plusieurs personnes de la commune seront présentés obligatoirement de manière confidentielle aux membres de la commission. Il n'appartient donc pas à ces derniers de connaître le ou les nom(s) des personnes demandant une aide sociale.

Madame HIRAUX Chantal rappelle le devoir de confidentialité de l'ensemble des éléments exposés en séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Secrétaire,

Stéphanie PERNIN



La Présidente,

Sylvie BOUCHET BELLECOURT

